Etablissements éco-exemplaires

Communauté de Communes du Pays de Lunel

Auteur :

480, Avenue des Abrivados
Cs 90229
34403 Lunel
Voir le site internet
Magali Miscoria
m.miscoria@paysdelunel.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Après la mise en œuvre de plusieurs dispositifs centrés sur les déchets des ménages, à l'image de l'opération « Foyers témoins » lancée en 2013, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a souhaité mobiliser le tissu économique du territoire afin de développer une action de même nature, tournée cette fois vers les professionnels.

Comme pour les actions menées auprès des particuliers, ces entreprises sont des établissements « témoins », qui démontrent, par l'action, qu'il est possible pour chaque entrepreneur de s'impliquer durablement en faveur de l'environnement.

La Communauté de Communes a accompagné ces professionnels du tourisme, de l'hébergement, de la restauration, de la santé, de l'éducation, dans la mise en œuvre d'actions innovantes avec les mêmes leit motiv : réduire les déchets et les coûts de traitement.

L'éco-exemplarité est l'affaire de tous, dans le public comme dans le privé, et l'engagement de ces entreprises constitue un levier pour le développement durable de notre territoire. La diversité de leurs activités démontre que chacun peut, à sa manière, agir en faveur de l'environnement en choisissant d'engager une réflexion autour de la réduction des déchets.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La collectivité a choisi de développer une action complète d'accompagnement des professionnels détaillée en plusieurs axes :

- Sensibiliser ces entreprises selon leurs spécificités et établir un pré-diagnostic permettant de définir leurs enjeux majeurs
- Accompagner les acteurs dans la mise en place des gestes leur permettant de réduire leurs déchets
- Suivre les entreprises engagées en leur apportant une aide méthodologique et technique
- Suivre les résultats des gestes mis en place
- Permettre aux entreprises de dégager des moyens de valorisation en termes d'image

Résultats quantitatifs

15 professionnels et établissements publics se sont engagés dans la démarche "Entreprises éco-exemplaires" : campings, lycée, maisons de retraites, restaurants...

Voir communiqué de presse ci-joint

Résultats qualitatifs

Les résultats qualitatifs obtenus sont détaillés dans le communiqué de presse joint

MISE EN OEUVRE

Planning

Automne 2013 : montage du dossier d'agrément Service Civique

Mars 2014 : début du volontaire en Service Civique

Mars à mai : sensibilisation des professionnels et établissements publics

Juin, juillet : réalisation des diagnostics

Août, septembre : accompagnement des structures pour la mise en place des gestes choisis

Septembre 2014 : "cérémonie" de signature des chartes d'engagement. Valorisation de l'action

Moyens humains

1 volontaire en Service civique (6 mois / 28h par semaine)

Animateur PLPD (0,05 ETP)

Service Communication

Moyens financiers

Outils de communication : 2 314,20 € HT

Salaires Service Civique et Animateur PLPD : 4 000 €

Moyens techniques

Réalisation des outils par une société de communication :

- Charte graphique avec création d'un logo
- PLV de comptoir
- Charte d'engagement
- Tableau avec nom de chaque participant

Partenaires mobilisés

Chambre de Commerce et d'Industrie, qui a diffusé l'information auprès de ses ressortissants

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'action a été relancé en mai 2015.

L'opération "Commerce engagé" vient également de débuter : la charte graphique et les outils de communication seront déclinés pour cette nouvelle opération.

Difficultés rencontrées

Action qui propose un accompagnement personnalisé des établissements

---

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ENTREPRISE

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

admin AW
alexandre.bonne@smile.fr
Direction régionale toutes les régions